

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

CONVOCATION du 29 Mai 2026
AFFICHAGE du 29 Mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent
à la séance : 09
Votants : 10
Pouvoir : 01

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de COURTEMONT-VARENNES, légalement convoqués, se sont réunis en la mairie, sous la présidence de Monsieur DURTHALER Frédéric, le Maire.

Présents : Mmes BATTOURI Leila, DELAVEAU Céline, DESSIGNY Aline, FERRERIA Sylvie, MM. CYS Jérémy, , DURTHALER Frédéric, GUILLEMAN Michel, PRIEUX Raphaël et QUIVRIN Xavier

Absent excusé : Mr DIAKITE Mouhamed

Absents : Mr MORNON Etienne

Procuration : Mr DIAKITE Mouhamed à DURTHALER Frédéric

Secrétaire de séance : Mr QUIVRIN Xavier

Désignation des délégués du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales 2026 :

Conformément à la loi, le Conseil municipal de COURTEMONT-VARENNES, doit se réunir sous la présidence de Mr DURTHALER Frédéric, Maire, pour désigner les délégués et suppléants chargés de participer, à LAON le dimanche 27 Septembre 2026, à l'élection des sénateurs du département de l'Aisne.

La condition de quorum étant remplie, Mr le Maire a procédé à la mise en place du bureau électoral formé du Maire, de Mr QUIVRIN Xavier, désigné secrétaire par le Conseil Municipal, des deux conseillers municipaux présents les plus âgés, Mr GUILLEMAN Michel et Mme FERRERIA Sylvie, des deux conseillers municipaux présents les plus jeunes, MM. QUIVRIN Xavier et PRIEUX Raphaël.

Mr le Maire a indiqué que, conformément à l'article L 284 du Code électoral, le Conseil Municipal de COURTEMONT-VARENNES doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Election du Délégué :

1^{er} tour de scrutin, nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Mr DURTHALER Frédéric a été élu au premier tour avec 10 voix et a déclaré accepter le mandat.

- Election des suppléants :

1^{er} tour de scrutin, nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Mme BATTOURI Leila, Mr PRIEUX Raphaël et Mr. QUIVRIN Xavier ont été élus Chacun au premier tour avec 10 voix et ont déclaré accepter le mandat.

Aucune observation ou réclamation n'ayant été faite, le procès-verbal a été dressé et clos à 19 h 30 le 5 Juin 2026.

Conformément à la note de Monsieur le préfet de l'Aisne, un exemplaire de ce procès-verbal sera amené à la Brigade de Gendarmerie le Samedi 6 Juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

